



Gardes partagées des enfants

Par **charles_34**, le **01/02/2014 à 14:32**

Bonjour,rnrnVoilà, je me permets de me tourner vers vous car je suis séparé de la mère de mes filles depuis 1 an et nous avons convenus d'un commun accord d'une garde alternée,a savoir, une moitié de semaine chacun, cependant je désire officialiser cette garde car je me sent constamment menacé étant le père.rnC'est pourquoi je sollicite vos conseils aujourd'hui afin de me diriger vers les bonnes personnes.rnDe plus je me suis rendu compte que la mère de mes enfants s'était déclarée mère isolée sans m'en faire part et de ce fait touche depuis notre séparation toutes les aides mises a disposition a cet effet alors que la garde alternée est établie depuis le jour J de notre séparation, que puis-je faire pour bénéficier de ce préjudice en ma faveur?

Par **cocotte1003**, le **01/02/2014 à 15:43**

Bonjour, le meilleur est de passer un accord amiable écrit entre vous et de le présenter au JAF du domicile des enfants pour qu'il l'entérine. Pensez à bien préciser le montant de la pension, la répartition des frais (vêtements, scolaires....) les frais de transport, les vacances en autres, cordialement